

Compte-rendu du CHSCT plénier du 22 juin 2021

Ce CHSCT était essentiellement basé sur une présentation de bilans : bilan des formations sécurité, bilan des accidents de travail et de trajet, bilan des agressions, bilan alerte discrimination, bilan handicap, bilan absentéisme, rapport d'activité Médecine Préventive Professionnelle, baromètre Qualité de Vie au Travail. **Pas d'avis à donner.**

2 – Questions des mandatés CHSCT

La CFDT a été la seule organisation syndicale à faire remonter des questions en amont à l'administration. Ces questions sont issues des différentes interpellations que vous nous avez transmises :

« La CFDT demande un bilan du dispositif Rebondir. En particulier pour chaque session qui ont eu lieu, le nombre d'agents qui sont toujours en mission aujourd'hui ? »

L'administration nous a répondu : un point global sur le dispositif Rebondir à Nantes sera fait lors du CHSCT du 13 septembre 2021

« Maintenant que tous les agents de nos collectivités vont être équipés d'adresse mail professionnelle, le cahier d'observation et de suggestion ne pourrait-il pas être en dématérialisé accessible directement sur Naonantes « Mes Liens le pratique, c'est fantastique » ? »

Réponse : C'est une solution technique qui peut être envisagée. Cependant il sera nécessaire dans un premier temps d'effectuer une expérimentation sur un secteur où les agents sont effectivement connectés. Il faudra déterminer les modalités d'accès, de consultations, de réponses... Un appui du DRN sera nécessaire.

« La CFDT défend depuis de nombreuses années le télétravail. La crise sanitaire liée au Covid a accéléré sont déploiements. Cependant certains agents sont confrontés à des problèmes techniques comme :

- problème pour travailler avec l'ordinateur en télétravail à la maison dans des pièces au calme. Solution technique apportée par la DSI : l'agent doit payer l'extension (répéteur) de la wifi d'environ 50€ s'il veut une bonne connexion outlook ou en visio.

- l'installation d'une prise électrique dédiée à l'ordinateur du télétravail.

Les agents ne peuvent-ils pas bénéficier d'une aide pour les dédommager des frais supplémentaires inhérents au télétravail ? »

L'administration nous a répondu par écrit : Les dispositions en vigueur sont celles adoptées par le CHSCT du 28 mai 2020 et le CT du 4 juin 2020.

En séance, la CFDT a réagit :

« Effectivement, dans le dossier du CHSCT du 28 mai et du CT du 4 juin 2020, ce n'est pas prévu que la collectivité prenne en compte ses frais. Il est bien précisé que ne sera pas pris en charge par l'employeur :

- l'abonnement d'accès à la box haut débit,

- tout fluide (électricité, eau, chauffage...) utilisé pendant le télétravail,

- l'assurance multirisque habitation.

Aujourd'hui, la CFDT demande que les collectivités assument les frais quand c'est la solution technique apportée par le DRN (prise en charge du répéteur de la wifi) ? »

L'administration nous répond : d'une part les connexions en filaire sont à privilégier en télétravail. D'autre part les agents font des économies sur leur frais de transports en étant en télétravail. **Par contre, un décret est en projet qui prévoit une indemnité de 10€ par mois. Lorsqu'il paraîtra nos collectivités le mettront en œuvre.**

« Quelle est la situation de la Médecine Préventive Professionnelle en terme d'effectif ? »

L'administration nous a répondu à ce jour :

• 3 médecins soit 1,8 ETP. Moins 0,6 ETP médecin pour le départ en retraite au 1/07/2021 – procédure de recrutement toujours en cours

• 4 assistantes – 1 poste vacant (procédure de recrutement en cours)

• 1 infirmière

La CFDT a rappelé que cette situation a des impacts sur la vie des agents pour leurs reprises d'activité après un long arrêt de travail. Pour les agents en mal-être au travail, ils ne trouvent plus d'interlocuteur. Pour les agents avec un suivi régulier à la Médecine Préventive Professionnelle, ils sont obligés de répéter leurs problématiques devant chaque médecin.

La CFDT a aussi alerté qu'une partie de cette charge de travail se reporte sur les psychologues du travail qui sont énormément sollicités notamment depuis le début de la crise sanitaire.

3 - Direction Générale Ressources

3-1 - Département BATI : Présentation du Schéma Directeur des Locaux Administratifs (Information)

Ce dossier nous présente l'ensemble des déménagements faits ou à venir. Il nous confirme les choix faits en 2018 à savoir les bâtiments municipaux seront plutôt sur l'axe ligne 1 de la Manufacture à



INTERCO 44

Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

l'Hôtel de Ville et les bâtiments métropolitains sur l'axe ligne 4 de l'Hôtel de Ville au Champs de Mars et Cambridge. Enfin, seront privilégiés les bâtiments en propriété propre plutôt que des locations.

3-2 - Département Ressources Humaines

3-2-1 - Direction Emploi et Développement des Compétences

3-2-1-1 – Bilan 2020 des formations sécurité (Information)

D'une part, sur le bilan des formations sécurité, la CFDT a demandé des précisions. Par exemple : le nombre d'agents formés en 2020 pour la Police Municipale sur les formations préalable à l'armement est de 327 hors il n'y a pas autant d'effectif dans ce service.

L'administration nous répond qu'elle ne sait pas comment ont été comptabilisés les agents et qu'elle va nous donner la réponse ultérieurement.

D'autre part, la CFDT a rappelé les difficultés rencontrées par certains agents pour se connecter au formation en distancielle, sur le manque d'aisance sur les outils utilisés, l'importance de former tous les agents à l'informatique, il doit y avoir un socle commun de connaissance (savoir utiliser Naonantes, la messagerie, les outils de visioconférence).

3-2-2 - Direction Qualité de Vie et Santé au Travail

3-2-2-1 - Compte rendu mission inspection par le CDG44 sur le pôle Erdre et Loire (Information)

Pour rappel, les fonctions inspections CHSCT ont été déléguées au CDG 44 (centre de Gestion). Le 18 et 19 mars 2021 le service maintenance éclairage publique et régulation trafic ainsi que les services voirie, nettoyage, logistique/magasin tous les deux du Pôle Erdre et Loire ont été inspectés.

La CFDT a félicité pour la qualité de ces 2 rapports d'inspection.

La CFDT a réagit plus particulièrement sur plusieurs préconisations dont la n°5 « réflexion à mener pour améliorer la circulation des véhicules sur le site ». En effet en 2020, il y a eu 3 accidents de véhicules dans l'enceinte du service MEPRT et nous avons rappelé que l'équipe du Romanet rejoint ce site ce qui va accroître le nombre de véhicules de services présent.

Enfin, la CFDT s'est étonné de la liste des sites pour la prochaine inspection (le Musée d'Art, la piscine de la Petite Amazonie ou l'EHPAD Renoir), que des établissements récents, aucun établissement choisis n'est ancien et vétuste.



3-2-2-2 - Bilan 2020 de la direction Qualité de Vie et Santé au Travail (**Information**)

La CFDT a déclaré :

« Cette crise Covid a rappelé l'importance de tous ses services en interne qui agissent pour les agents : la médecine préventive professionnelle, les conseillers de prévention, le service social du personnel, le service de psychologie au travail.

La CFDT félicite tous les agents de la direction QVST pour leur travail et de l'importance de leurs missions. La CFDT rappelle que les moyens matériels et humains doivent être suffisants pour assurer toutes les missions dans de bonnes conditions.

La CFDT demande pourquoi nous n'avons de rapport de l'observatoire social ? »

La direction nous apprend que la responsable partant à la retraite, cette mission va être redéployer, réorganiser.

Nous déplorons cette décision car les synthèses de l'observatoire social étaient très détaillés et ressources pour travailler les dossiers en CHSCT.

3-2-2-3 – Bilan 2020 des accidents de travail et de trajet (**Information**)

la CFDT est intervenue pour rappeler l'importance d'avoir des formations et de faire de la prévention pour les utilisateurs de 2 roues (vélo, trottinette,...). La CFDT regrette que le kit sécurité pour les cyclistes a été supprimé à la mise en place de IK vélo.

3-2-2-4 – Bilan 2020 des agressions (**Information**)

En 2020, 229 agressions ont été déclarées et en plus 13 dans les médiathèques et bibliothèques.

La CFDT a réagit, il y a eu 64 dépôts de plainte en 2020 dont 42 pour la direction de la tranquillité publique sur les 49 faits qu'ils ont subi. Même si les procédures sont différentes, la CFDT est étonnée de cette différence avec les autres directions.

L'administration nous répond que la procédure n'est pas différente avec la police municipale, simplement, il n'y a aucune main courante de déposer quand un policier municipal se présente au commissariat.

3-2-2-5 – Bilan Alerte discrimination 2020 (**Information**)

La CFDT s'étonne de la veille (mise à l'arrêt) de la cellule d'écoute pendant le premier confinement. C'est gênant pour une structure, un numéro de téléphone et un courriel que l'on diffuse dans tous les services.



Quelles mesures sont prises par la collectivité (de protection, d'accompagnement, de sanctions...) pour la prise en compte des agissements discriminants ? Est-ce que ce n'est pas la victime qui est lésée en étant déplacée du service ?

Sur les sanctions l'administration n'est pas à l'aise pour nous répondre, elle s'étonne des décisions prises en conseil de discipline où elles trouvent que les sanctions sont minimisées par les Organisations Syndicales (c'est un peu facile comme discours). Quand à l'agent retiré du service, cette situation est gérée au cas par cas. Si les agents tous les deux restent dans le service peut être mis en place une médiation ou un coaching.

3-2-2-6 – Rapport d'activités 2020 du service de Médecine Préventive Professionnelle (Information)

La CFDT a une fois de plus réagi sur l'effectif de la Médecine Préventive Professionnelle. La charge de travail et la nécessité qu'elles soient effectuées sont toujours présentes. Si les recrutements sont infructueux, quels autres solutions avez-vous (médecins généraliste) ?

La réponse est qu'il est difficile de trouver un médecin qui se substitue à la médecine du travail. Le recrutement d'un médecin est très compliqué car la crise est nationale. Les concours de la Fonction Publique sont rares. Les médecins ont le choix des collectivités...

3-2-2-7 – Bilan Absentéisme 2020 (Information)

Les chiffres sur l'absentéisme, même s'ils sont liés à la crise Covid, sont en augmentation constante depuis plusieurs années. L'administration nous dit qu'à partir de cette année, ce bilan sera présenté tous les deux ans.

La CFDT a rappelé l'importance de faire en sorte que les agents ne restent pas toutes leurs carrières sur le même poste mais qu'ils puissent changer de métier pour éviter les pathologies liées à l'activité professionnelle.

Nous faisons remarquer que les absences syndicales sont indiquées comme de l'absentéisme dans les services. Pour les Organisations Syndicales, ces statistiques ne devraient pas indiquer ces ASA syndicales car les militants travaillent pour les collectivités et les agents. C'est une forme de discrimination comme nous avons fait retirer il y a quelques années l'absentéisme « maternité » qui remontait le taux d'absentéisme de certaines directions en majorité féminine.

3-2-2-8 – Point sur la situation épidémie COVID19 (Information)

Depuis, le 26 avril 2021, dans 56 écoles, il y a eu 149 fermetures de classes.

Du 14 au 18 juin, 5 fermetures de classes dans 5 écoles différentes.

Également, du 14 au 18 juin, il y avait 100 agents en ASA Covid :

- 74 agents, personnes vulnérables au Covid,



- 12 agents en ASA cas-contact,
- 13 agents en ASA garde d'enfant,
- 1 agent en ASA covid pour symptômes Covid.

La CFDT intervient pour rappeler que les agents du service public travaillent pour beaucoup en présentiels pour maintenir les prestations aux citoyens (propreté, santé, état civil...). La continuité du service public est un enjeu majeur, fait avec sérieux par les agents mais parfois au détriment de leur santé et celle de leur famille !!!

Nous faisons aussi un focus sur l'organisation du vaccinodrome. Les utilisateurs sont très satisfaits de l'organisation.



Section CFDT Nantes
LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr